



Conditions générales (CG)

1. Généralités

L'association Eidgenössisches Schwing- und Älplerfest 2019 Zug (ci-après ESAF) est une association constituée au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, avec siège à Zoug. L'association est inscrite au registre du commerce du canton de Zoug sous le numéro CHF 205.972.638.

Les présentes Conditions générales («CG») sont la base pour l'utilisation de services, tels que notamment l'achat de billets pour l'aire de camping de l'ESAF, les hébergements de masse et les billets pour la place de stationnement de l'ESAF (ci-après les «services») via le système de billetterie électronique de l'ESAF. En cliquant sur la case à cocher: «J'ai lu et accepté les conditions générales», le client déclare reconnaître et respecter les CG.

2. Réservation, conclusion du contrat

Le contrat entre le client et l'ESAF sur le service respectif «Camping», «Hébergement de masse» ou «Place de stationnement» vient à conclusion seulement si l'ESAF a confirmé la réservation et qu'elle a reçu le paiement intégral du client pour le service.

La réservation est personnelle et non transférable, sauf accord exprès de l'ESAF. La transmission non autorisée de billets pour utiliser le service est interdite. Les billets acquis de la sorte perdent leur validité. En cas de doute, le droit de bloquer les billets correspondants sans remboursement est réservé.

En cas de suspicion d'utilisation non autorisée ou abusive de services, l'ESAF est en tout état de cause habilitée à arrêter ou à refuser de les fournir.

Une ristourne ou annulation de la réservation n'est pas possible. Un retour ou un échange de billets est exclu, sauf en cas d'annulation de la manifestation.

3. Responsabilité

ESAF déploiera tous les efforts raisonnables et commercialement admissibles pour fournir le service au client dans le cadre prévu. Si, contrairement aux attentes, le service réservé est, pour quelque raison que ce soit, indisponible, la responsabilité d'ESAF est limitée au prix payé pour le service.

En cas d'impossibilité d'obtenir des services pour des raisons indépendantes de la volonté de l'ESAF (force majeure), il ne sera procédé à aucun remboursement du prix payé pour le service. L'utilisation du service par le client est à ses risques et périls. Toute responsabilité pour des dommages matériels et corporels est exclue par l'ESAF, dans la mesure autorisée par la loi. Le client s'engage à ne laisser aucun objet de valeur dans le véhicule en stationnement ou sur le terrain de camping ou l'hébergement de masse qui lui a été attribué.

Les contrôles effectués par l'ESAF sur le terrain du camping, les hébergements de masse et les parkings ont lieu de manière sporadique et irrégulière. Une surveillance continue n'est pas garantie; le client doit garder son véhicule en stationnement toujours verrouillé. L'ESAF ne saurait être tenue pour responsable de vols sur le terrain du camping, dans les hébergements de masse et sur les places de stationnement.

Le client est responsable de tout dommage causé par les co-utilisateurs de sa parcelle de camping. En particulier, il s'engage à divulguer les données personnelles de ces personnes à la première demande de l'ESAF et/ou des autorités compétentes. Le client garantit que tous les co-utilisateurs de sa parcelle de camping ou que tous les utilisateurs de l'hébergement de masse qu'il a annoncés ont soit 18 ans accomplis ou que leur tuteur légal (autorité parentale) a donné explicitement son accord de séjour sur l'aire de camping ou dans les hébergements de masse de l'ESAF.



Conditions générales (CG)

4. Comportement du client, dispositions spéciales

Les instructions du personnel de la manifestation sont à suivre absolument. En cas de non-respect, le droit de réclamer une indemnisation reste réservé, en plus de la déchéance d'utilisation du service ou le renvoi du site.

En particulier, le client reconnaît qu'il n'y a pas de choix libre de la place de stationnement ou de camping ou d'hébergement de masse; l'ESAF effectue une attribution appropriée. Les clients qui souhaitent camper, dormir ou se garer côte à côte doivent se présenter à l'entrée correspondante en même temps.

Les dispositions spéciales relatives au [camping](#), à [l'hébergement de masse](#) et au [stationnement](#) sont partie intégrante du contrat conclu entre l'ESAF et le client.

Le client peut être expulsé du site du camping également si les co-utilisateurs de sa parcelle de camping enfreignent les dispositions respectives et/ou les instructions du personnel de la manifestation, même si le client lui-même n'a pas commis de faute. Les mêmes dispositions s'appliquent aux hébergements de masse.

5. Protection des données

Le traitement des données (y compris les données personnelles) sera régi par la dernière version de la directive en matière de protection des données en ligne sur [le site Web de l'ESAF](#). Le client accepte le traitement de ses données conformément à cette directive en matière de protection des données.

6. Modification des CG

L'ESAF se réserve le droit d'adapter et de modifier les CG à tout moment. Les modifications apportées aux CG sont communiquées au client de manière appropriée, notamment par une publication appropriée sur le site Web. Il est donc conseillé de consulter le site régulièrement.

7. Droit applicable, / for judiciaire

Le droit suisse est applicable. Les tribunaux responsables pour la ville de Zoug sont compétents dans l'appréciation d'éventuels litiges en relation avec l'utilisation de services conformément au présent contrat.